



FR

CETTE ACTION EST FINANCÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE

ANNEXE 2

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action pluriannuel en faveur de la République du Cameroun pour 2023-2024

Document d'action « Appui au Développement Economique par la Promotion des Chaînes de Valeur et de l'Initiative Privée (AD- CV)»

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail pluriannuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi qu'au sens de l'article 23 du règlement IVCDCI – Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'action

1. Titre CRIS/OPSYS Acte de base	Appui au Développement Economique par la Promotion des Chaînes de Valeur et de l'Initiative Privée (AD-CV) Référence opérationnelle OSPYS ACT-62253 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI – Europe dans le monde)/
2. Initiative «Équipe Europe»	Non
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant: Cameroun
4. Document de programmation	Programme indicatif multi-annuel 2021-2027 du Cameroun
5. Lien avec les objectifs/résultats attendus du (des) PIP concernés	Priorité 2 , Programme indicatif multi-annuel Objectif spécifique 1 : Renforcer la formation professionnelle et technique qualifiante adaptée aux besoins du marché de l'emploi, y compris les compétences numériques, favorisant l'insertion des jeunes, des femmes et groupes vulnérables, y compris les migrants et/ou appuyant leurs capacités à lancer leur propre activité génératrice de revenus. R 1.2. La capacité des structures d'accompagnement et des structures d'intermédiation financières pour les MPME sont renforcés et la qualité de leurs services est améliorée. Objectif spécifique 2 : Contribuer à l'émergence d'un climat des investissements et un environnement des affaires attractifs qui crée un cadre légal équitable pour les intervenants (<i>level-playing field</i>), favorise l'initiative privée, privilégie une fiscalité non-prédatrice orientée vers le développement durable, et permet d'attirer des investissements. R 2.1. Le climat d'investissement et l'environnement des affaires sont améliorés grâce aux réformes règlementaires et administratives prises, y compris à travers la gouvernance digitale.

	<p>Objectif spécifique 3 : Accompagner la formalisation et la compétitivité des MPME camerounaises pour améliorer leur capacité à générer des bénéfices, à créer des emplois formels et à accéder à des services financiers innovants et adaptés à leurs besoins, et appuyer la mise en œuvre de l’APE et d’autres accords commerciaux pertinents afin d’ouvrir l’accès aux marchés et d’intensifier et diversifier les exportations notamment vers l’UE et la ZLECAf.</p> <p>R 3.1. La formalisation, la compétitivité -y compris dans le cadre de leur transition verte et digitale-, et la productivité et capacité de génération d’emplois durables des MPME sont renforcées, notamment à travers l’amélioration de la chaîne logistique et la capacité des entreprises à se conformer aux standards (techniques, sanitaires et phytosanitaires) et aux normes internationales, et à répondre aux défis liés au changement climatique.</p>			
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES				
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Domaine prioritaire 2 : Croissance inclusive, emplois durables et secteur privé <i>Entreprenariat pour des emplois décents (codes DAC: 250 et 240)</i> <i>Environnement des affaires et climat des investissements, soutien aux chaînes de valeurs et au commerce (codes DAC : 250, 320)</i>			
7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal 8: Travail décent et croissance économique ODD 1 : Eradication de la pauvreté ODD 5 : Égalité entre les sexes ODD 10. Réduction des inégalités			
8. a) Code(s) CAD	25030 - Business development services -10% 24030 - Intermédiaires financiers officiels – 55% 32130 - Small and medium-sized enterprises (SME) development – 25% 24081 - Education/formation bancaire et dans les services financiers – 5% 31181 - Education et formation dans le domaine agricole – 5%			
8. b) Principal canal d’acheminement	Private sector institution – 60000 Autres organisations bilatérales - 40000			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Éducation <input type="checkbox"/> Droits de l’homme, démocratie et gouvernance			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif général @	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l’environnement @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion des personnes handicapées @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nutrition @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et balises	Objectifs stratégiques	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Transformation numérique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique compétences numériques services numériques	OUI <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Connectivité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	connectivité numérique énergie transports santé éducation et recherche	OUI <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Migration @ ¹	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	COVID-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET				
12. Montants concernés	Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): 14.020121 Coût total estimé: 15 000 000 EUR			

¹ Note d'orientation disponible dans [ARES](#).

	Montant total de la contribution du budget de l'UE: EUR 15 000 000 EUR.
GESTION ET EXÉCUTION	
13. Type de financement	<p>Gestion directe par:</p> <ul style="list-style-type: none"> – subventions – marchés publics <p>Gestion indirecte avec une Institution Financière Cheffe de file</p> <p>Cette contribution à la plateforme régionale de financement mixte est mise en œuvre en gestion indirecte par les entités indiquées à l'annexe 2 du présent document d'action, conformément à la procédure d'attribution de la plateforme régionale de financement mixte.</p>

1.2 Résumé de l'action

Cette action porte sur le développement durable des chaînes de valeur par la promotion du développement du secteur privé. Elle a pour objectif général de contribuer à un développement économique inclusif et à la création d'emplois décents et verts par le développement du secteur privé. Elle est structurée en trois (03) composantes à savoir : (i) le renforcement du financement du secteur privé pour le développement climato-intelligent des chaînes de valeur, mise en œuvre par une facilité de financement en blending grâce à une contribution de 9 000 000 EUR avec un effet de levier attendu de 45 000 000 EUR, (ii) l'autonomisation économique des femmes et l'exploitation et la valorisation de façon durable du potentiel économique des chaînes de valeur retenues, y compris du digital et (iii) l'amélioration du climat des investissements et de l'environnement des affaires. Les composantes (ii) et (iii) sont mises en œuvre par le moyens des subventions et d'un marché de services.

L'action répond aux orientations stratégiques communes au Cameroun et à l'Union européenne (UE) inscrites dans la Stratégie Nationale de développement du Cameroun à l'Horizon 2030 (SND30) pour ce qui est du Cameroun et, la Stratégie « Global Gateway » lancée en 2021² et le partenariat Afrique-Europe pour ce qui est de l'UE.

Un exercice de pré-identification des chaînes de valeurs stratégiques a déjà été mené avec l'objectif d'intensifier les échanges commerciaux et de contribuer à la souveraineté alimentaire. Le caractère géographique des chaînes de valeur induit une approche territoriale.

L'action sera mise en œuvre en complémentarité avec les actions d'appui au développement local présentes et futures au Cameroun, ainsi que sur les programmes ayant une approche « paysage » adoptés dans les AAP2021-2022, respectivement dans les régions septentrionales et forestières du sud et de l'est. Ainsi, en tenant compte de l'objectif de développement local des PME et des chaînes de valeur prioritaires, le Sud-Ouest (digital), le Nord/extrême nord (coton, mil, sorgho, noix de cajou, maïs, cuir, riz) et les zones forestières du Sud et de l'Est (bois, cacao, manioc) seront notamment priorisées.

En termes de résultats visés, il est attendu :

- (i) une facilité de financement en mixage de 9 000 000 EUR pour le financement du développement des chaînes de valeur qui prennent en compte les enjeux environnementaux et climatiques grâce à la transition verte et la création d'emplois verts et décents, qui par effet de levier mobilisera 45 000 000 EUR et par effet multiplicateur pourrait in fine générer jusqu'à 90 000 000 EUR de financement pour le secteur privé³,
- (ii) au moins une chaîne de valeur par zone pilote (à identifier) bénéficiera d'un plan de développement complet pour en faire un projet Global Gateway. Ce plan de développement intègrera les enjeux de la transition verte ainsi que la promotion des emplois verts,
- (iii) le chiffre d'affaires des chaînes de valeur visées s'accroît d'au moins 10% sur la période de l'intervention
- (iv) le nombre d'emplois décents et la masse salariale des entreprises bénéficiaires de l'intervention augmentent
- (v) au moins 100 femmes bénéficieront du renforcement de l'autonomisation économique et le chiffre d'affaires des entreprises des femmes ayant reçu un soutien en amorçage connaît une croissance d'au moins 10% sur la période de l'intervention,
- (vi) au moins 200 emplois décents sont créés par les entreprises du secteur du digital soutenues. Par ailleurs, ces entreprises et/ou entrepreneurs du secteur du Digital enregistreront des avancées significatives traduites par la mise sur le marché d'un produit ou service ou l'augmentation du chiffre d'affaires et,
- (vii) un cadre de concertation public-privé sera mis en place dans chaque zone pilote.

L'action est complémentaire avec les autres programmes pertinents en cours ou en cours de formulation (l'Initiative Equipe Europe pour l'investissement sur les jeunes entreprises ...). Par ailleurs, l'approche équipe Europe pourrait être recherchée avec les institutions financières européennes.

² [Stratégie «Global Gateway» \(europa.eu\)](https://europa.eu)

³ L'expérience actuelle de blending au Cameroun tend à suggérer un effet levier de 5, soit 45 000 000EUR

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Le Cameroun (475.442km² – 27,2 millions d’habitants – Banque mondiale 2021) est un pays à économie relativement diversifiée qui tire une grande partie de son développement de l’abondance de ses ressources naturelles. Avec une croissance économique régulière mais modérée (4% du PIB en moyenne sur la période 2015 – 2021 avec une croissance démographique de 2,6%), le Cameroun représente 45% du PIB de la zone CEMAC. La reprise de la croissance économique du Cameroun est lente dans un contexte de défis accrus et dans un environnement mondial incertain. La croissance est estimée à 3,4 % en 2022 et les prévisions pour 2023 sont de 4% ; celle-ci étant soutenue, entre autres, par l’agroalimentaire et l’agro-industrie et la production gazière.

Depuis 2014, le Cameroun met en œuvre un Accord de Partenariat Economique conclu avec l’Union européenne pour l’intégration de l’économie camerounaise à l’économie mondiale. L’UE représente le 1^{er} partenaire commercial du Cameroun ; près de 37% de son commerce global se réalisant avec l’UE.

Selon la structure du tissu économique, les Micro, Petites et Moyennes entreprises (MPME), le plus souvent dans le secteur informel, constituent près de 99,8% des entités productives de l’économie camerounaise. Le secteur informel représente environ 90% de l’emploi total au Cameroun et contribue à hauteur de 20 à 30% au PIB. En plus des lacunes internes au niveau managérial et technique en raison d’une adéquation insatisfaisante entre la formation et l’emploi, l’une des principales contraintes au développement des entreprises est la difficulté d’accès aux financements (à son tour lié à l’appréciation du risque et au manque de collatéral, et notamment au manque de sécurité foncière). À côté de celle-ci coexistent d’autres contraintes dont l’accès aux marchés et une faiblesse dans la structuration des filières, un environnement économique et infrastructurel qui bride la compétitivité de l’économie, un environnement des affaires plutôt hostile et un État parfois perçu comme quasi-prédateur.

Par ailleurs, les faiblesses de la gouvernance économique limitent la capacité du secteur privé à jouer le rôle de moteur de croissance et celle de l’économie à attirer les investissements étrangers. Le dernier rapport disponible de Doing Business (2020) classait le Cameroun à la 167^{ème} place sur 190 pays. L’environnement fiscal défavorable, les infrastructures économiques nationales et régionales manquantes ou sous performantes (transports, eau et énergie, technologies de l’information et de la communication), la complexité administrative, l’incertitude foncière, la lenteur du système judiciaire et la corruption augmentent le coût de l’activité économique et pèsent lourdement sur la compétitivité de l’économie camerounaise.

Enfin, la croissance économique n’a pas été une croissance redistributive, principalement en raison de la forte centralisation de la gestion économique avec un accroissement des inégalités socio-économiques territoriales. Ces inégalités territoriales sont favorisées d’une part, par des facteurs naturels qui entraînent des niveaux de dotation distincts en ressources naturelles, et d’autre part, par la planification économique qui en l’absence d’une réelle volonté de décentralisation économique avait jusqu’alors concentré la majorité des investissements productifs dans certaines régions du pays dont principalement les deux pôles politiques et économiques (Douala et Yaoundé). Cette concentration structure jusqu’à la distribution des crédits à l’économie dont la Banque Mondiale affirme dans la revue du secteur financier réalisée en 2021 que Douala et Yaoundé s’en arrogent 90%.

Par ailleurs, la population pauvre augmente et se concentre de plus en plus dans les régions septentrionales du pays, qui abritent 56 % de la population pauvre. Par ailleurs, il convient de mentionner que les conflits armés, les violences contre les populations civiles et les déplacements forcés constituent un frein majeur au développement économique. Les 3 régions concernées par les conflits (NO, SO et EN) représentent 22% de la population camerounaise. Les femmes et les jeunes sont particulièrement touchés par le sous-emploi et le chômage, et plus facilement tentés par la migration irrégulière (et parfois les mouvements extrémistes violents) avec tous les risques qui en découlent.

Le Cameroun fait partie de la plupart des conventions et traités internationaux et régionaux qui assurent la protection et la promotion des droits des femmes. Sur le plan interne, il y a des efforts réalisés au niveau du code

électoral ou du Code pénal. Malgré cela force est de relever la persistance des disparités de genre, des plus visibles aux plus subtiles, qui caractérisent le pays⁴.

Conscient de ce contexte, le Gouvernement du Cameroun consacre dans sa stratégie de développement à l'horizon 2030 (SND30), un des quatre piliers à la transformation structurelle de l'économie ; laquelle repose sur l'exploitation et le développement des chaînes valeur, pour la plupart agricoles. Le Cameroun est également engagé dans une politique d'import-substitution centrée autour du développement des chaînes de valeur pour lesquelles une capacité à substituer des produits importés est avérée. L'adoption de mesures fiscales discriminatoires aux importations, qui sont en contrevenance des engagements pris dans le cadre de l'APE, doit cependant être soulignée. Elles sont l'objet d'un dialogue régulier avec l'Union Européenne.

Cette orientation vers des chaînes de valeur prioritaires est consacrée dans la stratégie de développement du secteur rural qui en son premier objectif spécifique ambitionne d'« Accroître durablement la production des produits végétaux, sylvicoles, animaux et halieutiques des chaînes de valeur prioritaires ». De plus, la Contribution Déterminée au Niveau national révisée (CDN) du Cameroun établit, parmi les actions d'atténuation, les objectifs du verdissement de la politique agricole et de gestion durable des forêts. Pour cette ambition, le Cameroun accorde une place importante au développement du secteur privé comme ressort fondamental pour une croissance durable et génératrice d'emplois décents et verts. Enfin, le digital constitue une des priorités déclarées du gouvernement en raison du potentiel d'emplois qu'il représente pour les jeunes.

Pour ce qui est du partenariat UE - Afrique, le EU-Africa Global Gateway Investment Package adopté en 2022 vise à soutenir l'Afrique pour une reprise et une transformation fortes, inclusives, vertes et numériques. La Stratégie avec l'Afrique fournit un cadre politique commun et appelle au renforcement de l'intégration économique et de la transformation structurelle, avec la création d'emplois décents comme objectif principal et avec des investissements verts et un commerce durable comme principaux vecteurs. La stratégie identifie également clairement la nécessité de renforcer la capacité des entrepreneurs, y compris les entrepreneurs sociaux, tout en soutenant le renforcement des capacités liées à l'accès des PME aux marchés et au financement, en mettant l'accent sur le soutien à l'autonomisation des femmes en s'attaquant aux réglementations et pratiques discriminatoires et en veillant à ce qu'elles aient accès aux connaissances, aux compétences, au microcrédit et au financement pour l'entrepreneuriat.

Conformément aux éléments contextuels ci-dessus, l'Union européenne a retenu comme deuxième domaine prioritaire de son partenariat avec le Cameroun, la « Croissance inclusive, la formation professionnelle et le développement du secteur privé » décliné en deux secteurs : « Environnement des affaires et climat d'investissement, soutien au commerce et aux chaînes de valeurs » et « Éducation et formation professionnelle, partenariat pour des emplois décents ».

2.2 Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes:

Le développement du secteur privé joue un rôle clé dans la création de la croissance économique, des emplois et de l'amélioration des conditions de vie. Il permet également aux gouvernements de générer des recettes fiscales accrues, contribuant ainsi au financement des stratégies de développement plus larges, et encourage l'esprit d'entreprise et la diversification de l'économie. Il incite également à investir dans l'éducation et l'acquisition de compétences et améliore la vie des populations grâce à un accès accru aux biens et aux services de base et peut aider à relever des défis majeurs tels que le changement climatique et la dégradation de l'environnement. Les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) jouent un rôle central dans ce processus en contribuant à la création d'économies dynamiques, compétitives, durables et inclusives. Cependant, malgré la stratégie du Cameroun de baser son ambition de transformation structurelle de l'économie sur le développement du secteur privé et des chaînes de valeur, de nombreux problèmes plombent l'épanouissement de l'initiative privée.

Accès au financement

⁴ [Camerun Profil Genre pays. UN Women 2021.](#)

Au Cameroun les MPME représentent la quasi-totalité des entreprises (99,8%) pour 73% d'emplois avec une répartition inégalitaire sur le territoire. Les deux capitales économique (Douala 33,5%) et politique (Yaoundé 23,9%) concentrent la majorité des entreprises du secteur formel. Viennent ensuite les Régions du Sud-ouest (7,0%), de l'Ouest (6,8%) et du Nord-ouest (6,3%). Les cinq (05) Régions restantes à savoir l'Extrême-Nord, le Nord, l'Adamaoua, l'Est et le Sud concentrent chacune moins de 4% des entreprises et établissements (malgré le poids démographique de l'Extrême Nord et du Nord qui ensemble représentent un tiers de la population).

Parmi les facteurs qui freinent le développement du secteur privé, on retrouve en bonne place la difficulté d'accès aux financements, confirmé par de nombreux diagnostics dont le récent diagnostic pays pour le secteur privé réalisé par la Société financière Internationale (SFI, 2022). Elle s'explique par l'inadéquation des ressources et des instruments dont dispose le système bancaire classique et de l'architecture financière locale. De plus, selon la Banque Mondiale, seulement 15% des financements au secteur privé vont au secteur agricole, principalement aux cultures de rente historiques à savoir le bois, le cacao et la banane, avec 2% des PME agricoles ayant accès à une source de crédit formalisé, en raison d'un niveau de risque réel ou perçu souvent estimé trop important. Les intermédiaires financiers ne disposant pas d'expertise nécessaire pour une évaluation de risque objective, les demandeurs de prêts se voient souvent exigés des collatéraux, sujets souvent rédhibitoires à cause de l'incertitude foncière accentuée par la lenteur du système judiciaire en cas de contentieux. Un marché des capitaux existe certes mais n'est pas adapté au financement d'une économie constituée principalement de PME dont la structure et l'organisation en limitent les possibilités d'accès.

Développement des chaînes de valeur et enjeux environnementaux et climatiques

Les stratégies de développement du Cameroun intègrent le concept de développement durable. L'approche basée sur le développement des chaînes de valeur doit prendre en compte de manière systématique le lien avec les ressources naturelles ainsi que la problématique de la déforestation et l'exposition aux effets du changement climatique. Le développement non-durable des chaînes de valeur agricoles est un facteur important à la fois du changement climatique et de la perte de biodiversité. Il repose encore sur l'utilisation des quantités toujours croissantes d'engrais synthétiques, de pesticides, de combustibles fossiles, d'eau douce et d'autres ressources limitées. Ces aspects sont une source de pollution et de dommages aux écosystèmes et à la santé humaine. Par ailleurs, le développement de l'agriculture nécessite le recours aux ressources foncières souvent sources de conflit. L'action promouvra un développement des chaînes de valeur climato-intelligent et régénérateur par la préservation des propriétés des sols et la rétention des composants chimiques vitaux des sols. Ainsi l'action favorisera des sols plus sains pour aider à restaurer ou à maintenir le cycle naturel du carbone, augmentant la capacité du sol à séquestrer le carbone et à lutter et s'adapter au changement climatique, et réduira les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production alimentaire.

En même temps, l'action pourrait réduire le niveau de risque établi par le système d'évaluation comparative prévu dans le Règlement sur la Déforestation de l'UE (RDUE), qui classerait les pays ou les régions en fonction du risque de déforestation (faible, standard ou élevé), et déterminerait la fréquence des contrôles des États membres de l'UE (de diligence raisonnée simplifiée à une diligence raisonnée en trois étapes).

Environnement des affaires et compétitivités des entreprises

Sur le plan institutionnel prévaut une relation de méfiance entre l'administration et le secteur privé. Une fiscalité asphyxiante pour les entreprises formelles sur lesquelles repose l'essentiel de l'ambition de mobilisation des recettes domestiques pour le financement du développement et ce en raison d'une forte prédominance du secteur informel faiblement ou pas fiscalisé, ainsi que les tracasseries administrative que subissent les unités économiques et un environnement macroéconomique globalement défavorable à la compétitivité des entreprises limitent la capacité du secteur privé à impulser un développement tiré par le secteur privé. Par ailleurs, les concertations avec le secteur privé ont mis en évidence l'absence d'une facilité pour appuyer la structuration des projets d'investissement potentiellement à fort impact mais dont le soutien de partenaires est nécessaire pour la réalisation des études préalables sans lesquelles les projets ne verraient pas le jour.

Inégalités de genre

Ces facteurs impactent encore plus les femmes et les jeunes. En outre, l'économie ne tire pas suffisamment profit du potentiel de ces catégories d'acteurs économiques qui ont des besoins spécifiques et qui donc nécessitent un accompagnement dédié et des opportunités adaptées. En effet, les indicateurs suivants (Gender landscape 2023,

World Bank) traduisent l'état des inégalités entre femmes et hommes : taux d'activité chez les femmes (67% contre 76% des hommes) ; pourcentage des emplois salariés chez les femmes (17% contre 33% des hommes) ; entreprise avec une femme au top management (23%) ; proportion de femmes bénéficiant d'un prêt pour commencer, gérer ou étendre une affaire (11%) ; femmes possédant un titre foncier (2% contre 25% des hommes).

Du fait des problèmes décrits ci-dessus, le potentiel dont dispose le Cameroun sur les chaînes de valeur, notamment agricoles et des ressources naturelles, ainsi que de la chaîne de valeur transversale que représente le digital demeure faiblement exploité. La mise en valeur de ces chaînes de valeur par la stimulation de l'initiative privée permettrait, grâce à la création des emplois décents, d'apporter une solution aux inégalités socioéconomiques qui frappent en grande majorité, les jeunes et les femmes. Cette mise en valeur sera de plus basée sur la durabilité et l'investissement dans des productions agroalimentaires régénératives et respectueuses de la nature.

Il est donc urgent d'avoir une stratégie visant à soutenir le développement des MPME autour des chaînes de valeur et celle-ci devra retenir comme prioritaire, l'appui à l'accès au financement pour un développement des chaînes de valeur respectueux de l'environnement et favorisant l'adaptation aux changements climatiques, le renforcement de la compétitivité du secteur privé et des capacités professionnelles et/ou managériales des entrepreneurs y compris des femmes entrepreneures, la promotion d'un climat d'investissement et d'un environnement des affaires propices.

Indication des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

L'écosystème du secteur privé et de soutien au développement du secteur privé au Cameroun est riche et varié.

Les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME), les Start-ups, les entrepreneurs. Ils constituent la cible principale de cette action.

Les Grandes Entreprises (GE), les organisations représentatives des MPME qui comprennent entre autres : l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, les organisations patronales, les chambres de commerce et d'agriculture qui se sont formellement enrichies en 2023 d'une Chambre de Commerce des Entreprises européennes (EUROCHAM), les organisations des femmes entrepreneures et cheffes d'entreprises, les sections féminines des chambre consulaires. Celles-ci contribuent à la promotion des intérêts des entreprises et sont importantes dans le dialogue public-privé visant à améliorer le climat des investissements et l'environnement des affaires. Elles fournissent également des services à leurs membres.

Les structures d'accompagnement des MPME regroupent les incubateurs, les accélérateurs, la bourse de sous-traitance, les centres techniques spécialisés et les centres de formation. Elles jouent un rôle important dans la fourniture des services nécessaires au développement des entreprises. L'objectif de la valorisation des opportunités économiques par la promotion de l'initiative privé repose sur cette catégorie d'acteur.

Les Institutions Financières de Développement et les Institutions Financières Internationales : partenaires clés pour le financement du secteur privé, doivent faire partie du partenariat à mettre en place pour solutionner le problème de l'accès aux financements de l'économie en s'appuyant sur les intermédiaires financiers locaux.

Les Ministères en charge des questions économiques (Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA), Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), Ministère des Mines et du Développement Technologique (MINMIDT), Ministère des Finances (MINFI), Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), Ministères des Forêts et de la Faune (MINFOF), Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDEVEL), Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF)...): responsables de la planification et de la mise en œuvres du développement économiques, sont indispensables pour le soutien institutionnel du développement du secteur privé et le processus de transfert des compétences en matière d'action économique. En particulier, le MINEPDED joue un rôle important dans la protection de l'environnement et l'adaptation et la mitigation des changement climatiques.

Les collectivités territoriales décentralisées (CTD) et leurs associations dont la CVUC notamment, qui bénéficient au titre du Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées, des transferts de certaines compétences en matière d'action économique.

Organisations de la société civile (détenteurs de droits) : Les différentes organisations et associations de la société civile y compris les organisations de femmes et les organisations des personnes en situation de handicap.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'**objectif général** de cette action est de contribuer à un développement économique local durable et inclusif et à la création d'emplois décents par le développement du secteur privé.

Les objectifs spécifiques de cette action sont:

1. **Objectif spécifique 1 :** renforcer et améliorer le financement du secteur privé notamment sur les chaînes de valeurs retenues dont le développement prend en compte les enjeux environnementaux et climatiques ;
2. **Objectif spécifique 2 :** valoriser et développer de façon durable les potentiels économiques autour des chaînes de valeur prioritaires, avec un accent sur le digital en tant que chaîne de valeur transversale et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes ;
3. **Objectif spécifique 3 :** améliorer le climat des investissements et l'environnement des affaires en prenant en compte les réalités des territoires et de l'entrepreneuriat des femmes.

Les produits à fournir dans le cadre de cette action contribuant aux objectifs spécifiques correspondants sont les suivants:

Contributeur à la réalisation 1 (ou à l'objectif spécifique 1) :

- 1.1. Les mécanismes de financement du secteur privé sont enrichis d'outils qui permettent d'assouplir les contraintes d'accès au financement et qui favorisent le financement des initiatives privées (avec un accent sur les initiatives des femmes et/ou qui favorisent l'émancipation des femmes) au niveau local en tenant compte des enjeux environnementaux et climatiques ;

Il s'agit de renforcer le financement du secteur privé avec des mécanismes de financement innovants mais durables grâce aux possibilités offertes par les modalités de mixage pour financer le développement des chaînes de valeur prioritaires. Grâce à la contribution de l'UE, il s'agira donc de mettre en place à travers une Institution Financière cheffe de file, une facilité de financement en mixage pour le financement du développement des chaînes de valeur (avec un effet de levier estimé de l'ordre de 5 étant donné l'orientation sur des chaînes de valeur essentiellement agricoles du nouvel instrument à développer). Une composante essentielle de ce mécanisme sera une assistance technique essentielle pour l'appui au développement de solutions d'accompagnement financier innovantes et vertes pour les producteurs agricoles, leurs organisations et pour les PME.

La complémentarité avec les Garanties du FEDD+ est essentielle pour cette intervention car comme l'analyse des problèmes l'a démontré, l'exigence des collatéraux par le système bancaire constitue une des principales contraintes à l'accès au financement par le secteur privé. Les garanties FEDD+ peuvent constituer un substitut à la sécurité foncière qui fait souvent défaut et qui est très souvent exigée par les banques pour couvrir les risques réels ou perçus lors de l'analyse des demandes de crédits. Une attention particulière sera accordée aux garanties qui vise les PME et/ou les chaînes de valeur (**MSME Platform Plus, Choose Africa Ventures Programme, Impact+**).

La contribution de la Commission européenne financera les aspects suivants :

- Assistance technique pour l'appui et le renforcement des capacités des intermédiaires financiers locaux, l'appui aux bénéficiaires finaux pour le développement d'un portefeuille de projets, l'appui à l'institution financière cheffe de file, notamment pour la vérification de la conformité sociale, environnementale et climatique des projets d'investissement, etc.
- Subventions à l'investissement à travers l'institution financière cheffe de file ou ses intermédiaires financiers pour les projets qui s'alignent avec les priorités de la Commission européenne (protection de l'environnement, changement climatique, investissements dans les systèmes climato-intelligents et régénératifs, création d'emplois décents, emplois verts, digitalisation,...) notamment les start-ups, les entreprises dirigées par les femmes et ou les jeunes
- Capital risque et partage de risques (equity, first-loss tranche, subordinated capital, hors mis garantie) pour les demandes portées par les entreprises d'un niveau plus évolué mais qui sans mécanisme satisfaisant de partage de risque resteront avec un niveau de risque réel au perçu prohibitif pour les investisseurs.

L'Institution Financière Cheffe de file s'appuiera sur les intermédiaires financiers locaux pour investir sur les projets de plus petites tailles, demandant des tickets d'investissements en deca des seuils d'intérêts pour elle. La facilité financera les entreprises de toutes les tailles, avec une préférence pour les MPME.

Contributeur à la réalisation 2 (ou à l'objectif spécifique 2) :

- 2.1 les chaînes de valeurs présentant des opportunités de développement économiques (en particulier pour les femmes, les jeunes et les groupes peu ou mal desservis) sont mieux valorisées et exploitées durablement.
- 2.2 la compétitivité des entreprises (avec un accent particulier sur des initiatives des femmes et/ou qui favorisent l'émancipation des femmes, des jeunes et les groupes peu ou mal desservis) intervenant dans les chaînes de valeur prioritaires des territoires retenus est renforcée.
- 2.3 L'autonomisation économique des femmes et des jeunes autour des chaînes de valeur prioritaires est renforcée.
- 2.4 Les opportunités sur la chaîne de valeur du digital (avec un accent particulier sur des initiatives des femmes et/ou qui favorisent l'émancipation des femmes) sont développées.

Il s'agit, grâce à une assistance technique fournie aux acteurs, servant d'appui à la structuration des filières concernées (à travers l'approche à 360° intégrant tous les acteurs de la chaîne : policy first, semence, production, transformation, logistique, commercialisation, formation), d'appuyer le développement de chaînes de valeur prioritaires à choisir selon la région, parmi celles listées à la section 1.2. Celle-ci permettra de développer un portefeuille solide de projets éligibles aussi bien au mécanisme de financement à mettre en place par l'objectif spécifique 1 qu'au différentes garanties budgétaires FEDD+. Il s'agira de donner une priorité au développement de projets permettant en plus de renforcer l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.

Il sera également question de renforcer, par une assistance technique, les capacités des organisations ayant mandat d'appui aux entreprises et aux entrepreneurs à délivrer des services nécessaires au renforcement de la compétitivité des entreprises. Lesdits services concernent aussi bien les fonctions techniques de l'entreprise comprenant notamment le renforcement des capacités sur les techniques culturelles et de transformation durables pour les entreprises agricoles, la conformité aux réglementations d'accès aux marchés internationaux telles que le RDUE que toutes les fonctions managériales de l'entreprises (ressources humaines (recrutement, formation), gestion financière (comptabilité, fiscalité), commerciale (marketing, satisfaction de la demande), production (gestion des coûts, qualité, flux), planification (prospection et étude de marché)).

Enfin, grâce aux subventions aux structures d'appui à l'entrepreneuriat de types incubateurs, centres de formation technique spécialisés, chambres consulaires, organisations intermédiaires, ... il sera question de promouvoir l'entrepreneuriat digital et l'autonomisation économique des femmes.

Contributeur à la réalisation 3 (ou à l'objectif spécifique 3) :

- 3.1 le dialogue public-privé est inclusif, redynamisé et enrichi des propositions issues des consultations locales ;

Il s'agira de renforcer les capacités locales pour un dialogue public privé riche et constructif qui prend en compte les réalités de tous les acteurs y compris les femmes, les groupes mal desservis et les jeunes, et qui débouche sur des recommandations dont la mise en œuvre est appuyée pour garantir un environnement des affaires et un climat des investissements améliorés. Ceci pourrait également se faire à travers les EU-Cameroun business fora.

3.2 EActivités indicatives

Activités liées au produit 1.1: facilité de blending

Activité 1.1.1 : mise en place d'une facilité de financement du secteur privé innovante pour accorder des financements aux projets issus des chaînes de valeur cibles

Activité 1.1.2 : fourniture d'appuis techniques pour :

- les bénéficiaires finaux (préparations des projets d'investissements avec un accent particulier sur des initiatives des femmes et/ou qui favorisent l'émancipation des femmes)
- l'Institution Financière cheffe de file (pour une meilleure connaissance des chaînes de valeur cibles avec une approche genre et basé sur les droits humains)
- les intermédiaires financiers locaux (pour une meilleure connaissance des chaînes de valeur ciblées avec une approche genre et basé sur les droits humains et la maîtrise de la facilité de financement mise en place)
- la vérification de la conformité sociale (en particulier sur l'équité genre et les droits humains), environnementale et climatique des projets à financer
- la promotion et mise en œuvre de modèles de production durables et régénératifs visant à accroître l'offre de produits agricoles, sur la base des hypothèses, des risques et de la demande identifiée par l'analyse systémique

Activités liées au produit 2.1: chaînes de valeur

Activité 2.1.1 : mise en place d'un fonds d'études pour l'analyse des chaînes de valeur à fort potentiel des territoires, l'élaboration des plans de développement des chaînes de valeurs et la maturation des opportunités économiques autour des chaînes de valeur. Il s'agit d'une facilité d'assistance technique, à loger au sein d'une structure permanente pour des besoins de pérennisation (voir section 4.7), pour financer les expertises nécessaires aux études de maturations des projets et des plans de développement des chaînes de valeur prioritaires selon une approche intégrée (de l'amont à l'aval de la chaîne) avec une approche genre et basée sur les droits humains. Les chaînes de valeur pré identifiées de façon indicative sont : bois, coton&textile, digital, manioc, cacao, noix de cajou, cuir, maïs, riz, mil, sorgho ; les cinq premières étant considérées prioritaires à ce stade. Les plans de développement de celles des chaînes de valeurs concernées par la RDUE devront considérer les exigences de production traçable, zéro déforestation et légal⁵.

Activité 2.1.2 : structuration des interprofessions autour des chaînes de valeur priorisées

Activité 2.1.3 : appui au développement de solutions d'accompagnement financier innovantes et vertes pour les producteurs agricoles (avec un accent sur les femmes et les groupes mal desservis), leurs organisations et pour les PME (ex : warrantage)

Activités liées au produit 2.2: compétitivité des entreprises

Activité 2.2.1 : formation et appui des acteurs (entreprises et des organisations du secteur privé avec un accent particulier sur des initiatives des femmes et/ou qui favorisent l'émancipation des femmes), notamment des maillons production et transformation des chaînes de valeur agricoles et des maillons logistiques et accès au marché pour :

⁵ Plus précisément, les entreprises qui mettent sur le marché de l'UE les produits en cause doivent collecter des informations montrant : 1. L'origine du cacao (point GPS des parcelles), les fournisseurs et les acheteurs; 2. que les produits ne proviennent pas de terres qui ont été déboisées après le 31 décembre 2020, et 3. La conformité aux lois camerounaises pertinentes, y compris sur les droits d'usage des terres, l'environnement, les droits de l'homme, le travail, le commerce et les douanes.

- promouvoir l'écologisation des systèmes agroalimentaires et logistiques par : l'investissement dans l'agriculture climato-intelligente ; les méthodes de transformation durable et la promotion de modèles commerciaux circulaires, y compris des solutions numériques pour l'agriculture de précision.
- promouvoir le respect de l'Accord SPS (OMC) sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, y compris les normes d'exportation de produits alimentaires sûrs et respectueux de l'environnement
- soutenir le commerce vert avec un accent particulier sur des initiatives des femmes et/ou qui favorisent l'émancipation des femmes, notamment en mettant l'accent sur les normes d'emballage
- Formation à la fourniture de services à la carte pour les producteurs, transformateurs et commerçants avec un accent spécial sur les femmes (ex. commercialisation, énergie solaire, agriculture régénérative/circulaire et pratiques de production, technique de séchage des aliments, nutrition, etc.) ;
- formation, élaboration des business plans, efficacité énergétique, études de marchés, gestion d'entreprise, planification, amélioration de la production, recherche de financement, etc.

Activités liées au produit 2.3 : autonomisation économique des femmes

Activité 2.3.1 : sensibilisation des femmes sur les opportunités économiques qui existent autour des chaînes de valeurs prioritaires des territoires

Activité 2.3.2 : appuis divers aux entrepreneures et aux entreprises dirigées ou dominées (précisions à apporter au début de la mise en œuvre) par les femmes, et les jeunes opérant autour des chaînes de valeur prioritaires. Ces appuis concernent la formation à l'entrepreneuriat (finance et comptabilité, gestion de stock, marketing, gestion du personnel, planification, entreprise et famille), le renforcement des capacités techniques liées à des chaînes de valeur prioritaires, les appuis d'amorçage pour le démarrage des projets d'entreprises, l'accompagnement à la recherche de financements, la mise en relation avec les PME pour le développement des relations d'affaires, etc. Ceci se fera à travers une subvention à une organisation d'appui aux entreprises ayant les femmes comme cœur de cible.

Activités liées au produit 2.4 : digital

Activité 2.4.1 : diagnostic du secteur et des acteurs de l'écosystème de l'entrepreneuriat digital avec une approche genre.

Activité 2.4.2 : soutien aux structures d'appui et aux organisations d'encadrement des entrepreneurs et entreprises du digital et de l'innovation (ce soutien pourrait prendre les formes suivantes : équipement, structuration, renforcement des capacités, mise en relation, ...)

Activité 2.4.3 : appui aux entrepreneurs du secteur du digital (avec un accent sur les femmes entrepreneures) et développement des compétences digitales. Ces appuis passeraient par les structures d'appui à l'entrepreneuriat digital et pourront prendre la forme de formation, maturation d'idées, mise en relation, marketing, étude de marché, appui d'amorçage

Activités liées au produit 3.1: climat des affaires

Activité 3.3.1 : appui à l'amélioration du climat des investissements et de l'environnement des affaires par :

- la mise en place et le renforcement des cadres de concertations public-privé entre les autorités locales et les acteurs économiques de leur territoire avec prise en compte de la participation des femmes, des groupes peu ou mal desservis et des jeunes pour enrichir le dialogue public privé y compris au niveau national
- l'accompagnement à l'organisation des sessions des plateformes de dialogue public-privé à tous les niveaux (sectoriel, local, national),

- l'appui à la mise en œuvre des recommandations issues des plateformes de concertation public-privé

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Les principaux bénéficiaires finaux de l'action seront les agriculteurs/PMEs, qui bénéficieront d'une amélioration des opportunités de revenus, de la protection sociale et de la sécurité sociale. Plus précisément, l'action visera à améliorer la participation des femmes à la chaîne de valeur, en adoptant des approches transformatrices en matière de genre.

La transition verte à travers des chaînes de valeur agricoles climato-intelligentes, régénératrices et circulaires contribuera aux efforts d'atténuation des effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. L'agriculture régénérative conservera les sols, la couverture végétale et la biodiversité et contribuera à de multiples services d'approvisionnement, de régulation et de soutien de l'écosystème qui renforceront la résilience au changement climatique. Elle se fera en conformité avec le RDUE. Ces efforts peuvent être davantage intégrés dans les résultats de l'action proposée pour capturer des données ventilées par sexe. La digitalisation figurera parmi les enjeux transversaux dans toutes les dimensions de l'action pour le développement de services et de solutions innovantes aux acteurs économiques et aux populations.

Résultats de l'examen préalable de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

L'examen préalable de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) a classé l'action en tant que catégorie B (ne nécessitant pas d'EIE, mais pour laquelle les aspects environnementaux seront pris en considération au cours de la conception). Notamment, en ce qui concerne la réalisation ou l'objectif spécifique 1, les projets susceptibles de bénéficier de la facilité d'investissement et notamment la subvention à l'investissement devront être analysés sous le prisme de leur impact environnemental.

Résultats de l'examen préalable de l'évaluation des risques climatiques (ERC) (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

Il ressort de l'examen préalable de l'évaluation des risques climatiques (ERC) que cette action est à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire).

Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD sur l'égalité entre les hommes et les femmes de l'OCDE mentionnés à la section 1.1, cette action porte la mention **G1**. Cela implique que l'égalité entre les hommes et les femmes sera un objectif significatif de l'action. Dans ce sens, un objectif spécifique de l'action est réservé au renforcement économique de la femme. De plus, l'Action inclura une analyse approfondie de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur.

L'action va contribuer au Plan d'Action Genre III (GAP III) 2021-2025 visant le domaine d'engagement thématique « Promouvoir les droits économiques et sociaux et l'autonomisation des filles et des femmes ». Ce domaine est également l'une des priorités du CLIP (Country Level Implementation Plan) Cameroun⁶. Par ailleurs, la présente Action veillera à assurer la collecte de données désagrégées par sexe afin de pouvoir nourrir avec des arguments solides les politiques locales et les plaidoyers pour que l'intervention contribue à l'égalité des droits et des chances en matière de formation et renforcement de capacités, en matière d'accès aux crédits et à l'entrepreneuriat. Des données et statistiques désagrégées par sexe seront monitorées afin d'évaluer la mise en œuvre de l'action et son impact direct sur les femmes.

Droits de l'homme

La mise en œuvre de l'action appliquera une approche fondée sur les droits englobant tous les droits humains, qu'ils soient civils et politiques ou économiques, sociaux et culturels afin d'intégrer les principes des droits humains,

⁶ <https://capacity4dev.europa.eu/groups/country-level-implementation-plans-clips-gender/library?keywords=Cameroun#block-capacity4dev-mainpagecontent>

d'aider les titulaires de droits à revendiquer leurs droits, en mettant l'accent sur les plus pauvres, les personnes et les groupes marginalisés et vulnérables. Cette approche est guidée par les principes de « leaving no one behind », d'égalité et de non-discrimination ainsi comme « Ne pas nuire » (éviter d'exposer les personnes impliquées à des risques supplémentaires par l'action).

Une attention particulière sera accordée à la participation dans la planification des interventions, des femmes, des jeunes, des peuples autochtones, des personnes en situation de handicap et des populations en situation de vulnérabilité. Dans ce sens, un processus de consultation sera envisagé avec des personnes concernées, titulaires des droits et des organisations de la société civile concernant leurs besoins et leurs aspirations. Les résultats de ces consultations serviront de base à la réalisation et à l'orientation du projet. Par la suite, ces processus seront poursuivis afin d'encourager la participation dans la mise en œuvre du projet, la transparence et redevabilité.

L'action mettra en place un système pour recevoir et faciliter la résolution des préoccupations et des griefs des parties prenantes concernant la performance sociale du projet.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD sur l'invalidité/le handicap de l'OCDE mentionnés à la section 1.1, cette action porte la mention **DO**. Néanmoins la mise en œuvre de l'action adoptera une approche inclusive y compris dans le cas des personnes vivant avec un handicap. Cela implique que bien que la prise en compte du handicap ne soit pas un objectif important ni significatif de cette action, les personnes en situation de handicap verront leurs préoccupations prises en compte dans le cadre des consultations avec les autorités locales en matière de climat des affaires et de plan de développement des chaînes de valeur.

Réduction des inégalités

Alors que le Cameroun vise le statut d'économie émergente en 2035 via la diversification de son économie, la capacité de la croissance à devenir inclusive est incertaine. Sur les dernières décennies, les analyses montrent que la pauvreté a peu reculé et les inégalités ont augmenté : faible recul de la pauvreté (37,5 % en 2014, contre 40 % en 2007) et hausse des inégalités entre zones rurales et urbaines, et au sein même de ces zones. Le coefficient de Gini est en effet passé de 39 à 44 % sur cette période. Plusieurs éléments à l'origine de cette évolution :

- une création insuffisante de richesse, notamment dans le secteur primaire (celui qui contribue le plus à la réduction de la pauvreté nationale) en comparaison à celui des services ;
- de fortes tensions sur le marché du travail (secteur informel dominant) ;
- l'inefficacité des politiques de redistribution mises en place en 2008, comme en témoigne l'augmentation de la consommation par les plus riches des produits de première nécessité subventionnés ;
- une inégalité territoriale dans l'allocation de l'investissement public ;
- les conflits et les déplacements forcés.

Par son approche chaîne de valeur et valorisation des potentielles économiques des territoires, cette action contribuera à la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Démocratie

Grâce aux consultations à mettre en place entre le secteur privé et les autorités locales, cette action contribue au renforcement de la participation des jeunes et des entrepreneurs à la prise de décision économique.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

L'accès aux ressources notamment foncières est sources de conflits au Cameroun. Le développement des chaînes de valeur notamment agricole impliquera la mobilisation des ressources foncières. Les consultations avec les autorités locales ainsi qu'avec toutes les autres parties prenantes (société civile, associations de femmes, représentant de la jeunesse, ...) permettront d'éviter tout conflit qui pourrait naître de ce fait.

Réduction des risques de catastrophes

Dans la mise en œuvre, l'action tiendra compte des risques inhérents aux régions ciblées par l'intervention

3.4 Risques et enseignements tirés

Catégorie	Risques	Probabilité (élevée/ moyenne/ faible)	Impact (élevé/ moyen/ faible)	Mesures d'atténuation
Environnement international	Risque 1 L'économie Camerounaise subit des chocs extérieurs	Moyenne	Moyen	Ancrage de l'intervention sur les chaînes de valeur à fort potentiel économique et à ancrage local pour mitiger les contrecoups de la conjoncture internationale
Réputationnel	Risque 2 Les Institutions Financières Internationales et/ou de Développement considère le Cameroun trop risqué et ne l'intègre pas dans leurs stratégies	Moyenne	Moyen	Sensibilisation forte du Gouvernement et des acteurs du secteurs privé sur l'importance de renouer le dialogue et de donner les signaux verts aux investisseurs et opérationnalisation des mécanismes de la FEDD+.
Macroéconomique (planification processus et système)	Risque 3 La situation sécuritaire du Cameroun ne s'améliore pas et l'Etat accroît les dépenses sécuritaires au détriment des autres secteurs	Faible	Fort	Maintenir le dialogue politique avec le Gouvernement sur l'importance d'une solution concertée pour un retour à la paix sur toute l'étendue du territoire nationale.
Opérationnel	Risque 4 Les Institutions Financières de Développement ne souhaitent pas s'engager dans les opérations de petites tailles en raison d'un tissu économique constitué majoritairement de MPME	Forte	Moyen	Maintenir le dialogue avec les IFD et les intermédiaires financiers locaux pour établir une facilité d'investissement de portefeuille
Gouvernance	Risque 5	Moyenne	Moyen	L'action en elle-même comporte une composante sur l'amélioration du climat

	L'environnement des affaires reste hostile ou peu propice			des investissements et de l'environnement des affaires
Gouvernance	Risque 6 Engagement limité en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, de l'approche fondée sur les droits humains	Faible	Faible	Le projet fournira des moyens suffisants pour travailler avec les institutions et les acteurs non étatiques sur l'importance de l'intégration de l'égalité des sexes, de l'approche fondée sur les droits humains.

Enseignements tirés:

L'Union européenne au Cameroun a maintenant une expérience de presque deux décennies d'appui au secteur privé. En effet, à la faveur de l'Accord de Partenariat Economique entre le Cameroun et l'Union européenne auquel les deux parties sont engagées depuis 2007 (entrée en vigueur en 2014), l'UE avait pris l'engagement d'accompagner le développement du secteur privé pour le rendre apte à intégrer et faire face aux défis d'une économie mondialisée. Depuis lors, l'UE a financé de nombreux programmes visant à améliorer la compétitivité des entreprises camerounaises. Ces programmes ont donc tour à tour porté sur l'amélioration de la mise à niveau des entreprises, l'amélioration du climat des affaires, l'amélioration de l'infrastructure qualité, etc. Au rang de ces programmes figurent :

- PASAPE : Programme d'Appui et de Soutien à l'Accord de Partenariat Economique entre l'Afrique centrale et l'UE (2007-2013, 5 500 000 EUR)
- PAPMOD : Programme d'Appui à la mise en œuvre de la Modernisation de la Douane (2009 – 2015, 10 000 000 EUR)
- PACOM : Programme d'Amélioration de la Compétitivité de l'Economie Camerounaise (2012-2018, 10 000 000 EUR)
- DACC : Dispositif d'Appui à la Compétitivité du Cameroun (2018 – 2024, 10 000 000 EUR)

De cette longue expérience on peut retenir quelques leçons essentielles :

Les programmes antérieurs ont surtout été des dispositifs d'assistance technique qui bien qu'étant importants, ont montré leur limite en l'absence d'un accompagnement sous forme de mécanisme de financement complémentaire à l'intention du secteur privé. À la faveur des instruments financiers développés par la Commission européenne (Mixage et Garanties Budgétaires), quelques expériences pilotes de financement du secteur privé sont en cours de mise en œuvre. Bien qu'une évaluation complète ne soit pas encore possible, les attentes et les premières tendances militent en faveur d'une reconduction des expériences en cours en capitalisant sur les leçons apprises parmi lesquelles (i) un meilleur alignement des instruments avec les priorités de la Commission, notamment le PIM, mais aussi du pays partenaires, (ii) la nécessité de la diversification des instruments de mixage ainsi que des partenaires intermédiaires locaux capables d'intervenir sur les projets souvent jugés de trop petites tailles pour une intervention directe des Institutions Financières de Développement et sur lesquels un impact développemental important est possible avec des ressources limitées.

En outre, l'expérience des projets et programmes passés enseigne qu'un mode de mise en œuvre plus rapproché des bénéficiaires finaux, qu'étaient les entreprises, et davantage concentré géographiquement et sectoriellement, aurait permis une meilleure appropriation et un meilleur impact.

Sur un autre plan, le recours à de l'expertise internationale pour l'assistance technique n'a pas nécessairement pérennisé le transfert de compétences au-delà de la durée de mise en œuvre des projets.

Dans le cadre de l'actuel programme, une considération importante sera portée sur la gouvernance à travers une forte implication des bénéficiaires pour la pérennisation ; et une gestion indirecte avec une organisation institution

financière spécialisée (Institution Financière cheffe de file) qui devra s'appuyer sur les intermédiaires financiers locaux.

Par ailleurs, l'accès au financement constitue la principale composante de la présente action pour répondre à la principale limitation que les projets passés ont permis de noter. La facilité mise en place permettra aux acteurs du financement de mieux connaître certaines chaînes de valeur et certains territoires qu'ils pourront continuer à financer après la fin du projet grâce aux connaissances acquises lors du projet. Enfin, l'ancrage de l'assistance technique sur une organisation ayant mandat d'appui des entreprises et des entrepreneurs et la mobilisation d'expertise locale constituent un gage de pérennisation. L'assistance technique à mettre en place pourrait s'appuyer sur la Centrale d'expertise technique regroupant les experts locaux, mise en place grâce au DACC.

Enfin, à la faveur de quelques programmes en cours notamment, le Dispositif d'Appui à la Compétitivité du Cameroun (DACC) et le programme de Promotion de la Recherche, de l'Innovation et de la Culture du Numérique en Afrique Centrale (PRICNAC), quelques projets pilotes ont vu le jour dans le secteur du digital au Cameroun et les résultats intermédiaires militent en faveur d'une intervention plus importante dans le secteur.

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est la suivante :

Au Cameroun, les chaînes de valeur renferment un potentiel économique capital pour l'ambition fixée par la stratégie nationale de développement. Pour la valorisation de ce potentiel, l'accès au financement, l'appui au renforcement de la compétitivité de l'économie ainsi que des capacités des tous les acteurs économiques y compris les femmes et les jeunes et l'amélioration de l'environnement des affaires et du climat des investissements sont des éléments clés car ils permettent le développement du secteur privé dont le Cameroun a fait le moteur de la création d'emplois décents et d'un développement économique inclusif et durable.

Pour contribuer à solutionner la question de l'accès au financement, un mécanisme innovant de financement du secteur privé contribuera à combler les faiblesses des financements classiques actuellement disponibles sur le marché.

Les intermédiaires financiers locaux doivent être les partenaires des IFD qui apportent leur financement, pour véhiculer les financements innovants. Grâce à la combinaison de l'assistance technique, des subventions d'investissement et des outils de partage de risque, le secteur privé disposera ainsi d'un outil approprié et plus attractif ayant un effet de levier important pour le financement de l'économie avec prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux.

La valorisation du potentiel des chaînes de valeur de façon durable passe par l'identification des chaînes de valeur prioritaires, l'appui à la structuration des filières ainsi identifiés, la mise en place d'un fonds d'études de structuration des opportunités économiques, la fourniture des services aux entreprises, les appuis techniques pour des méthodes de production qui préservent la santé des sols et de l'environnement. Des sols sains sont mieux à même de résister à l'érosion et au compactage, et mieux capables de retenir l'eau, ce qui réduit l'impact des sécheresses. Cela peut rendre les exploitations agricoles individuelles plus résistantes aux effets du changement climatique, tels que les inondations, la sécheresse et les changements de température et de précipitations. Elle passe aussi par le renforcement des capacités entrepreneuriales des femmes et des jeunes, les appuis aux entrepreneurs et aux organisations d'encadrement des acteurs du secteur du digital.

Pour l'amélioration du climat des investissements et de l'environnement des affaires, si les plateformes de concertations inclusives entre les autorités et les acteurs économiques sont mises en place, les sessions des concertations organisées et les recommandations qui en sont issues suivies et que tous les acteurs du dialogue public – privé adhèrent au dialogue y compris au niveau décentralisé, alors le dialogue public-privé sera inclusif, redynamisé et s'enrichira des propositions issues des concertations locales par ce que ces plateformes de concertation permettront de discuter des contraintes à l'investissement telles que la fiscalité, le règlement des litiges commerciaux, la formalisation de l'économie, l'accès au foncier etc. et élaborer des recommandations opérationnelles pour les surmonter.

Les instruments du programme seront mobilisés pour une approche de développement des chaînes de valeur à 360° intégrant tous les aspects et acteurs pertinents. Ainsi, la facilité de financement visera le financement des entreprises intervenant tout au long de la chaîne et l'assistance technique apportera le conseil technique aux entreprises notamment autour de la production (semence, production, transformation), au renforcement de la chaîne logistique, pour l'accès aux marchés (commercialisation), pour les formations et appuis techniques utiles au développement des chaînes de valeur retenues, etc.

Enfin, les chaînes de valeur qui seront priorisées dans le cadre de cette action sont de façon indicative, du bois, cacao, coton&textile, digital, manioc, noix de cajou, cuir, maïs, riz, légumineuses, mil sorgho ; la priorité étant sur les cinq premières. L'action sera mise en oeuvre en complémentarité avec les autres actions d'appui au développement local et des programmes paysages adoptés sur les AAP2021-2022, qui sont fondés sur une approche territoriale.

Ainsi en tenant compte de l'objectif de développement local des PME et leur avantage comparatif et compétitif par rapport aux chaînes de valeur prioritaires, le Sud-Ouest (digital), le Nord/extrême nord (coton, noix de cajou, mil, sorgho, maïs, riz) et les zones forestières du Sud et de l'Est (bois, cacao, manioc) seront notamment priorisées. Cette complémentarité est également à rechercher avec les programmes en cours à savoir la facilité de financement pour la subvention des taux d'intérêts mise en place grâce au dispositif d'appui à la compétitivité du Cameroun (DACC) dont un amendement est en cours pour renforcer le financement du secteur agricole. La complémentarité réside dans le fait que la nouvelle facilité fait usage des autres modalités de blending ainsi que dans la territorialisation.

Enfin, la complémentarité est également à rechercher avec les initiatives régionales dont l'Initiative Equipe Europe pour l'investissement sur les jeunes entreprises (TEI-IYBA), le programme régionale pour le renforcement de l'autonomisation économique de la femme et l'inclusion financière (IYBA-WEE-FI), le programme panafricain pour la compétitivité commerciale et l'accès au marché (Africa Trade Competitiveness and Market Access).

3.6 Matrice du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, de l'établissement des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être élaboré au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être indiquées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à ce document d'action, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles (jalons) intermédiaires pour les indicateurs des produits attendus et des réalisations si besoin.

- Le premier rapport d'avancement doit inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de référence/cibles).
- Les rapports d'avancement doivent fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final doit inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice du cadre logique indicatif peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les produits attendus et les indicateurs, valeurs cibles et valeurs de référence associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucune modification n'étant nécessaire à la décision de financement.

Résultats	Chaîne des résultats (@): Principaux résultats attendus (10 au maximum)	Indicateurs (@): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	Contribuer à un développement économique inclusif et à la création d'emplois décents par le développement du secteur privé	1 Revenu supplémentaire net des travailleurs des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) soutenu par l'intervention financée par l'UE par an, ventilé par sexe et tranche d'âge	1. (tbd)	1. (tbd)	1 Études de base et finales menées et budgétisées par l'intervention	Non applicable
		2 Taux d'emploi dans les secteurs ciblés par l'intervention financée par l'UE, ventilé par sexe, tranche d'âge, handicap.	2. (tbd)	2. (tbd)	2. Études de base et finales menées et budgétisées par l'intervention	
Réalisation 1	1. le financement du secteur privé sur les chaînes de valeurs dont le développement prend en compte les enjeux environnementaux et climatiques est amélioré et renforcé	1.1 crédit au secteur privé (% PIB)	1.1 (tbd selon les données de la BEAC) 1.1.1 tbd	1.1 (tbd)	1.1.1 tbd	L'économie Camerounaise ne subit pas des chocs extérieurs
		1.1.1 dont crédit aux secteurs ciblés par l'intervention (ventilé par sexe des bénéficiaires)				
		1.2. pourcentage des financements verts de la facilité créée par l'intervention alloués hors de Yaoundé et Douala, par la facilité mise en place	1.2. 0%	1.2 40%	1.2. Rapport de M&E de l'intervention	
		1.3. pourcentage des financements verts de la facilité créée par l'intervention alloués au septentrion, Nord-Ouest et Sud-Ouest par la facilité mise en place	1.3. 0%	1.3. 30%	1.3. Rapport de M&E de l'intervention	
		1.4. pourcentage des financements de la facilité créée par l'intervention alloués aux projets portés par les femmes ou les entreprises avec un prédominance des femmes dans les instances dirigeantes	1.4. 0%	1.4. 20%	1.4. Rapport de M&E de l'intervention	
		1.5 nombre d'emplois décents (ventilé par sexe, tranche d'âge, handicap) dans les entreprises bénéficiaires des financements de la facilité créée par l'intervention	1.5 tbd	1.5 tbd	Études de base et finales menées et	

		1.6 masse salariale des entreprises bénéficiaires des financements de la facilité créée par l'intervention (ventilé par sexe, tranche d'âge, handicap).	1.6 tbd	1.6 tbd	budgetisées par l'intervention	
Réalisation 2	2. les potentiels économiques autour des chaînes de valeur sont valorisés et développés de façon durable, avec un accent sur le digital en tant que chaîne de valeur transversale et sur l'appui à l'autonomisation économique des femmes, de jeunes et des groupes mal desservis;	2.1 part des investissements nouveaux dans les chaînes de valeur prioritaires	2.1. 0%	2.1 (tbd en fonction des chaînes de valeur prioritaires) ³ (tbd)	2.1. Analyse sectorielle à conduire par le M&E de l'intervention ou un expert	
		2.2 proportion des femmes au seins des organes de direction des entreprises et initiatives soutenues par l'intervention	2.2. tbd	2.2. 20%	2.2, rapport du M&E et des SAS de l'intervention, études de base et finales menées et budgetisées par l'intervention	
		2.3 Nombre d'emplois décents directs générés autour des chaînes de valeur prioritaires grâce à l'intervention (désagrégé par sexe, par âge, handicap)	2.3. Zéro	2.3. (tbd)	2.3 rapport du M&E et des SAS de l'intervention	
		2.4 nombre d'entreprises nouvelles créées autour des chaînes de valeur prioritaires grâce à l'intervention (désagrégé par secteur et par sexe du promoteur)	2.4 zéro	2.4 (tbd)	2.4. rapport du M&E et des SAS de l'intervention	
Réalisation 3	3. Le climat des investissements, l'environnement des affaires est amélioré en prenant en compte les réalités de chaque territoire (région) et de l'entreprenariat des femmes et des groupes mal desservis.	3.1 nombre de concertations publiques-privées avec le soutien de l'intervention	3.1. Zéro	3.1. dix (10)	Rapport des Systèmes d'accompagnement et de suivi de l'intervention	
		3.2 proportion des femmes dans la participation aux plateformes de dialogue public-privé organisées avec le soutien de l'intervention	3.3. tbd	3.2 30%		
		3.3 pourcentage des recommandations issues des plateformes de concertation soutenues par l'intervention qui sont suivies d'une mise en œuvre	3.2. Zéro	3.3. 80%		

Produit 1 lié à la réalisation 1	1.1 Les mécanismes de financement du secteur privé sont enrichis d'outils qui permettent d'assouplir les contraintes d'accès au financement et qui favorisent le financement des initiatives privés (avec un accent particulier sur les initiatives des femmes et/ou qui favorisent l'émancipation des femmes) au niveau local en tenant compte des enjeux environnementaux et climatiques	1.1.1 un mécanisme de financement vert du secteur privé est mis en place et est fonctionnel	1.1.1. n'existe pas	1.1.1. existe et fonctionne avec un niveau de satisfaction « très bien »	Rapports du M&E de l'intervention	Les Institutions Financières Internationales et de Développement intègrent le Cameroun dans leurs stratégies Les intermédiaires financiers locaux sont conformes aux exigences des Institutions Financières Internationales et coopèrent avec celles-ci
		1.1.2 volume des financements verts alloués par le mécanisme de financement mis en place (désagrégé par le sexe du dirigeant)	1.1.2. zéro	1.1.2. (tbd)		
		1.1.3 part des financements non performants parmi les financements de la facilité créée par l'intervention	1.1.3 0%	1.1.3 5%		
Produit 1 lié à la réalisation 2	2.1 les chaînes de valeurs présentant des opportunités économiques (en particulier pour les femmes) sont mieux valorisées et exploitées de façon durable, au bénéfice du développement.	2.1.1 nombre de chaînes de valeur bénéficiant d'un plan de développement dans les territoires cibles	2.1.1. Zéro	2.1.1. cinq (5)	Rapports de M&E et des SAS de l'interventionRapport	Le Cameroun maintien sa politique de soutien des chaînes de valeurs et de l'import substitution
		2.1.2 un fonds d'études de maturation de projets existant et fonctionnel	2.1.2. Non	2.1.2. Oui		
		2.1.3 nombre d'interprofessions structurées autour des chaînes de valeur prioritaires	2.1.3. zéro	2.1.3. une pour chaque chaîne de valeur retenue		

Produit 2 lié à la réalisation 2	2.2 la compétitivité des entreprises intervenant dans les chaînes de valeur prioritaires est renforcée (avec un accent particulier sur des initiatives des femmes et/ou qui favorisent l'émancipation des femmes)	2.2.1 croissance du chiffre d'affaires des entreprises ayant bénéficié des appuis de l'intervention	2.2.1. 0%	2.2.1 10%	Rapport du M&E et des SAS de l'intervention	
		2.2.2 nombre d'organisations intermédiaires parmi les organisations existantes offrant des services d'appui à la compétitivité des PME dans les chaînes de valeur prioritaires grâce à l'appui de l'intervention	2.2.2. Zéro	2.2.2. (tbd)		
Produit 3 lié à la réalisation 2	2.3 L'autonomisation économique des femmes autour des chaînes de valeur prioritaires est renforcée.	2.3.1 Nombre de femmes inscrites à des programmes de formation à l'entrepreneuriat ou à l'éducation financière financés par l'intervention	2.3.1 zéro	2.3.1 deux cents (200)	Rapport du M&E et des SAS de l'intervention	
		2.3.2 Pourcentage de femmes ayant suivi le programme de formation à l'entrepreneuriat ou à l'éducation financière financé par l'intervention auquel elles se sont inscrites (par rapport à celles inscrites)	2.3.2 0%	2.3.2 90%		
		2.3.3 croissance du chiffre d'affaire des entreprises des femmes ayant bénéficié d'appuis d'amorçage pour l'installation ou le développement de leurs entreprises autour des chaînes de valeur prioritaires	2.3.3 zéro	2.3.3 10%		
Produit 4 lié à la réalisation 2	2.4 Les opportunités sur toute la chaîne de valeur du digital sont développées (avec un accent particulier sur des	2.4.1 nombre d'emplois décents (ventilé par sexe, tranche d'âge) créés grâce aux projets dans le digital accompagnés et structurés grâce à l'intervention	2.4.1 zéro	2.4.1 (200)	Rapport du M&E et des SAS de l'intervention	Le Cameroun continue de soutenir la dynamique du secteur du digital en le considérant
		2.4.2 Nombre de personnes inscrites à des programmes de formation à l'entrepreneuriat ou à l'éducation financière financés par l'intervention dans le secteur du digital (désagrégé par sexe et par âge)	2.4.2. zéro	2.4.2. cent (100)		

	initiatives des femmes et/ou qui favorisent l'émancipation des femmes).	2.4.3. nombre de personnes (ventilé par sexe, tranche d'âge) ayant bénéficié d'appuis d'amorçage pour l'installation ou le développement de leur entreprise dans le secteur du Digital	2.4.3. Zéro	2.4.3. trente (30)		comme prioritaire
Produit 1 Lié à la réalisation 3	3.1 le dialogue public-privé est inclusif, redynamisé et enrichi des propositions issues des consultations locales	3.1.1 nombre de cadres de concertations entre autorités locales et acteurs économiques fonctionnels grâce à l'appui de l'intervention	3.1.1. Zéro	3.1.1. tbd	Rapport du M&E et des SAS de l'intervention	L'engagement du Gouvernement et du secteur privé à soutenir et à participer à un dialogue public-privé décentralisé s'accroît
		3.1.2 Une feuille de route de réformes et de recommandations prioritaires agréées entre les autorités et les acteurs du secteur privés	3.1.2. la feuille de route n'existe pas	3.1.2. la feuille de route existe		

4 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le Cameroun.

4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 144 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire – N/A

4.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE⁷.

4.4.1 Gestion directe (subventions)

Subventions (gestion directe):

a) Objet de la (des) subvention(s)

Les subventions permettront la réalisation des produits 2.3 et 2.4 de l'objectif spécifique 2 à savoir le renforcement de l'autonomisation économique de la femme et des jeunes autour des chaînes de valeur prioritaires des territoires et le développement des opportunités de la chaîne de valeur transversale Digital.

b) Type de demandeurs visés

Sur le plan opérationnel, les demandeurs potentiels de ces subventions peuvent être :

- Les structures d'appui aux entreprises/entrepreneurs de type incubateurs, accélérateurs, agence de promotion des petites et moyennes entreprises, les bourses de sous-traitances, les centres techniques ou de formation spécialisés, etc.
- Les organisations intermédiaires représentatives des entreprises. Il peut s'agir des organisations de type : patronat, chambre consulaires (de commerce et d'agriculture), coopératives, etc.

Sur le plan organisationnel, ils doivent être des entités légales dotées d'une personnalité juridique. Ils peuvent être des organismes publics, des entités privées ou des groupements d'entités privés.

La partie de l'action relevant de l'enveloppe budgétaire réservée aux subventions peut, partiellement ou totalement et y compris lorsqu'une entité est désignée pour recevoir une subvention sans appel à propositions, être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission en utilisant les critères suivants : (i) compétences avérées dans l'accompagnement à l'entrepreneuriat et notamment digital ; (ii) compétences avérées dans l'autonomisation économique des femmes, (iii)

⁷ www.sanctionsmap.eu. Veuillez noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site internet, c'est la version du JO qui fait foi.

connaissance du contexte lié à la promotion de l'entrepreneuriat au Cameroun, (iv) preuve de l'existence légale depuis au moins deux ans.

4.4.2 Gestion directe (marchés publics)

Un marché de services contribuera à l'atteinte de l'objectif spécifique 3 (améliorer le climat des investissements, l'environnement des affaires en prenant en compte les réalités de chaque territoire) et aux produits 2.1 et 2.2 de l'objectif spécifique 2 (les chaînes de valeurs présentant des opportunités économiques sont mieux valorisées et exploitées de façon durable au bénéfice du développement, la compétitivité des entreprises autour des chaînes de valeur prioritaires est renforcée).

4.4.3 Contribution à la Plateforme d'Investissement en Afrique (AIP)

Cette contribution peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec les entités, appelées institutions financières cheffes de file, indiquées dans l'annexe 2 du présent document d'action.

Cette modalité contribuera à l'atteinte de l'objectif spécifique 1 (renforcer et améliorer le financement du secteur privé). Il s'agira de sélectionner une institution financière pour la mise en place d'un mécanisme de facilitation de l'accès aux financements pour le secteur privé sous la forme d'une opération de blending.

Les institutions qui ont une relation de proximités avec les intermédiaires financiers locaux seront privilégiés car il pourrait s'agir de passer avec ces intermédiaires, des conventions pour le financement des projets nécessitant des tickets en deçà des seuils exigés par les institutions Financières cheffes de file pour une intervention directe.

Aux rangs de ceux-ci on compte les fonds d'investissements, les sociétés d'investissement, les institutions de microfinance, les banques commerciales, etc. des discussions préliminaires sont engagées avec PROPARCO et la BEI et vont se poursuivre avec d'autres institutions notamment, celles dont les projets de garanties budgétaires ciblent le Cameroun.

4.4.4 Opérations FEDD+ couvertes par des garanties budgétaires

Une partie de cette action peut être mise en œuvre par des garanties budgétaires en gestion indirecte. Les garanties budgétaires relèveraient des domaines prioritaires suivants : financement des Petites et Moyennes Entreprises.

Cette section 4.4.4 est incluse à titre informatif seulement. Un plan d'action global couvrant toutes les garanties budgétaires FEDD+ et la décision de financement pour l'intégralité de l'engagement annuel au titre de la ligne budgétaire FEDD+ sont adoptés séparément.

4.4.5 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

En cas d'échec des négociations avec les Institutions Financières cheffes de file, une partie de l'action relevant de l'enveloppe budgétaire réservée à la Plateforme d'Investissement en Afrique (AIP) telle que prévue à la section 4.4.3 peut être mise en œuvre en gestion directe selon la modalité décrite à la section 4.4.2 (Gestion directe, marchés publics).

Il s'agirait d'un marché de services pour la réalisation des appuis techniques prévus dans l'activité 1.1.2 de l'objectif spécifique 1.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI – Europe dans le monde).

4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'Union (montant en EUR)
Modalités de mise en œuvre – voir section 4.4	
Objectif 1 « renforcer et améliorer le financement du secteur privé » composé de :	9 000 000
<i>Contribution à la Plateforme d'Investissement en Afrique (AIP) – voir section 4.4.3</i>	<i>9 000 000</i>
Objectif 2 « valoriser et développer les potentiels économiques autour des chaînes de valeur prioritaires, avec un accent sur le digital en tant que chaîne de valeur transversale et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes » composé de :	4 700 000
<i>Subventions (gestion directe) – voir section 4.4.1</i> <i>Produits 2.3 et 2.4</i>	<i>2 000 000</i>
<i>Marchés publics (gestion directe) – voir section 4.4.2</i> <i>Produits 2.1 et 2.2</i>	<i>2 700 000</i>
Objectif 3 « améliorer le climat des investissements et environnement des affaires » composé de :	800 000
<i>Marchés publics (gestion directe) – voir section 4.4.2</i>	<i>800 000</i>
Subventions – enveloppe totale de la section 4.4.1	2 000 000
Marchés publics – enveloppe totale de la section 4.4.2	3 500 000
Contribution à l'AIP enveloppe totale de la section 4.4.3	9 000 000
Évaluation – voir section 5.2	300 000
Audit – voir section 5.3	
Provision pour dépenses imprévues	200 000
Totaux	15 000 000

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Pour le suivi et l'orientation stratégique du programme, un comité de pilotage (COFIL) constitué des représentants des ministères pertinents (MINEPAT, MINPMEESA, MINADER, MINFI, etc.), des représentants des organisations intermédiaires et des représentants des structures d'appui aux entreprises et à l'entrepreneuriat sera mis en place. Il sera présidé par le représentant du MINPMEESA ou du MINEPAT.

Chaque projet émanant de l'action fera l'objet d'un comité technique de suivi (CTS) qui rapportera au COFIL au sein duquel on retrouvera les représentants des Ministères pertinents, les représentants des bénéficiaires finaux, les acteurs pertinents de la décentralisation et les partenaires de mise en œuvre. Toutes les subventions seront suivies dans le cadre d'un seul comité technique de suivi.

Lors des réunions du COPIL, les partenaires de mise en œuvre des différents contrats y compris l'Institution Financière chargée de la mise œuvre de l'objectif spécifique 1 seront invités à présenter les états d'avancement de leur projet.

Les comités techniques de suivi se réuniront trimestriellement, idéalement en vidéo conférence et exceptionnellement en sessions extraordinaires lorsque les circonstances l'exigent.

Le COPIL siègera une fois par an en session ordinaire. À chaque fois que les circonstances exigeront la tenue d'une session extraordinaire, le président du COPIL en convoquera une. Certaines questions techniques pourront être réglées par des sessions de COPIL en vidéo conférence. Le secrétariat du COPIL sera assuré par l'Assistance technique responsable des produits 2.1 et 2.2 et de l'objectif spécifique 3.

L'assistance technique pour la réalisation de l'objectif spécifique 3 et des produits 2.1 et 2.2 pourrait être logée, pour des besoins de pérennisation et sous réserve des critères de sélection à déterminer, au sein d'une structure ayant un mandat d'accompagnement des entreprises à portée nationale. Il pourrait s'agir de l'Agence de promotion des Petites et Moyennes entreprises, d'une chambre consulaire (Chambre d'agriculture, chambre de commerce), d'une organisation patronale ou professionnelle pertinente. Elle s'appuiera sur la Centrale d'Expertise Technique mise en place par le DACC. Celle-ci comporte les experts locaux d'appui aux entreprises.

Dans le cadre de sa prérogative d'exécution du budget et afin de préserver les intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour régir la mise en œuvre de l'action et peut signer ou s'engager dans des déclarations conjointes, dans le but de renforcer la visibilité de l'Union et de sa contribution à la présente action et d'assurer une coordination efficace.

5 MESURE DES PERFORMANCES

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités des partenaires chargés de la mise en œuvre. À cette fin, les partenaires chargés de la mise en œuvre mettent en place un système permanent de suivi interne, technique et financier des projets et élaborent régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport fournit un compte rendu précis de la mise en œuvre du projet relevant du partenaire, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et réalisations directes) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données: Chaque partenaire de mise en œuvre sera responsable de la collecte d'information pour la confirmation des valeurs de base et pour les valeurs cibles des indicateurs du cadre logique de son projet.

De même, tous les mécanismes de suivi et d'élaboration de rapports évalueront la manière dont l'action prend en compte le principe de l'égalité des sexes, l'approche fondée sur les droits humains, y compris l'inclusion et la diversité. L'inclusion d'informations ventilées par sexe sera assurée dans les outils de suivi utilisés en incluant des indicateurs ventilés au moins par sexe et des questions spécifiques sur le genre et l'approche fondée sur les droits humains dans les protocoles de suivi.

5.2 Évaluation

Compte tenu de l'importance et de la nature de l'action, des évaluations à mi-parcours et finale seront effectuées pour la présente action, ou une de ses composantes dans le cadre d'une mission conjointe et par des consultants indépendants.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins de résolution des problèmes et d'apprentissage, en particulier en ce qui concerne l'assistance technique pour les objectifs spécifiques 2 et 3 et la convention de contribution pour l'objectifs spécifique 1.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 30 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collabore de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation peuvent être communiqués aux partenaires et aux autres principales parties prenantes, en application des bonnes pratiques en matière de communication des évaluations⁸. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analysent les conclusions et les recommandations des évaluations et, le cas échéant, apportent les adaptations nécessaires.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation peuvent être conclus au titre d'un contrat-cadre.

En outre, toutes les évaluations doivent déterminer dans quelle mesure l'action tient compte de l'approche fondée sur les droits humains et comment elle contribue à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Les équipes d'évaluation devront disposer d'une expertise en approche genre.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027, une nouvelle approche pour la mise en commun, la programmation et le déploiement des ressources en matière de communication stratégique et de diplomatie publique sera adoptée.

Conformément au document «[Communiquer et accroître la visibilité de l'UE –Orientations relatives aux actions extérieures](#)», publié en 2022, la communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'Union, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'Union et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'Union.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces ressources seront prévues dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de

⁸ Voir les [bonnes pratiques en matière de communication des évaluations](#).

communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Annexe 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une intervention primaire (projet/programme) est un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. La détermination du niveau de l'intervention primaire permettra:

- d'articuler les actions ou les contrats en fonction d'une chaîne des résultats attendus et de leur permettre ainsi d'assurer un suivi et un compte rendu efficaces des performances;
- de différencier ces actions ou contrats de ceux qui ne produisent pas de résultats en matière de développement directement mesurables, définis comme des entités de soutien (c'est-à-dire des audits, des évaluations);
- de disposer d'une cartographie complète et exhaustive de toutes les actions et de tous les contrats porteurs de résultats.

Les interventions primaires sont indiquées lors de la conception de chaque action par le service responsable (délégation ou unité opérationnelle du siège).

Le niveau de l'intervention primaire choisi peut être modifié (directement dans OPSYS) et la modification ne constitue pas une modification du document d'action.

Le niveau d'intervention pour la présente action est indiqué comme (cochez l'une des quatre options suivantes);

Niveau Action (appui budgétaire, financement mixte)		
<input type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente: tous les contrats pour cette action
Niveau Groupe d'actions (cas complémentaires, différentes phases d'un même programme)		
<input type="checkbox"/>	Groupe d'actions	Références des actions (CRIS#/OPSY#):
Niveau Contrat		
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	marché de services prévu à la section 4.4.2
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 2	convention de contribution prévu à la section 4.4.3
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 3	subventions prévues à la section 4.4.1
Niveau Groupe de contrats (série de devis-programmes, cas où une action comprend par exemple quatre contrats et où deux d'entre eux, un contrat d'assistance technique et une convention de contribution, visent les mêmes objectifs et se complètent)		
<input type="checkbox"/>	Groupe de contrats 1	

Annexe 2- Institutions financières cheffes de file

AECID	Agencia Espanola de Cooperacion Internacional al Desarrollo, Spain
AFD	Agence Française de Développement, France
AfDB	The African Development Bank
BIO	Belgian Investment Company for Developing Countries (BIO N.V./S.A.), Belgium
BPF	Banco Português de Fomento
CDP	Cassa depositi e prestiti S.p.A., Italy
COFIDES S.A.	Compañía Española de Financiación del Desarrollo, Spain
DEG	Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft mbH, Germany
EDFI MC	European Development Finance Institutions Management Company
EIB	European Investment Bank
FINNFUND	Finnish Fund for Industrial Cooperation Ltd - Teollisen yhteistyön rahasto Oy
FMO	Nederlandse Financierings-Maatschappij voor Ontwikkelingslanden, Netherlands
IFAD	International Fund for Agricultural Development
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau, Germany
PROPARCO	Groupe Agence Française de Développement, France
WBG	World Bank Group (IBRD, IDA, IFC, MIGA, ICSID)